



Arrêté

Fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 52 du décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, pour le recrutement sans concours dans le corps d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J Adjoint en Gestion Administrative, organisé par l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3,

Vu l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la Fonction Publique.

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement sans concours offerts aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le corps des adjoints techniques, BAP J Adjoint en gestion administrative, organisé par l'Université Jean Moulin Lyon 3 est composée ainsi qu'il suit :

Président : M. CHRISTIN Didier, IGE HC, Université Jean Moulin (Lyon3)

Membres : Mme GARCIA Brigitte, APAE, Université Jean Moulin (Lyon 3)

Mme DUBOULOZ-MONET Valérie, IGE CN, Université Jean Moulin (Lyon3)

Article 2 : Le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 13 mai 2024
Pour le Président de l'Université
Jean Moulin Lyon 3
La directrice des ressources humaines
et des formations continues
Tifenn LEBEAU